

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Chantal Soucy

Députée de Saint-Hyacinthe et vice-présidente de l'Assemblée nationale

2685, boulevard Casavant Ouest, Bureau 215
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B8

Adoption de la loi 40 : «Une opportunité de repartir sur des bases solides», selon Chantal Soucy

SAINT-HYACINTHE, le 10 février 2020 — La députée de Saint-Hyacinthe, Chantal Soucy, souhaite informer la population de Saint-Hyacinthe de l'adoption et de la sanction du projet de loi 40 survenue le 8 février dernier.

Celui-ci vise principalement à abolir les élections scolaires, à doter le Québec d'une gouvernance scolaire moderne et à mieux répondre aux besoins des élèves.

La loi 40 abolit les élections scolaires, transforme les commissions scolaires en centres de services scolaires et officialise une décentralisation importante de la prise de décision vers les équipes-écoles. Ce changement important, qui survient dans un contexte où les dernières élections scolaires ont été marquées par un taux d'abstention record de 95 %, a comme objectif d'offrir un encadrement de proximité aux élèves.

Chantal Soucy tient à remercier l'engagement des élu(e)s de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe. Dans le but d'évoluer et de s'adapter aux nouvelles réalités, le gouvernement du Québec a posé un geste significatif pour le système scolaire. C'est pour cette raison que le mandat des commissaires scolaires francophones prend fin immédiatement. La période de transition sera menée par les directeurs généraux des commissions scolaires, et ce, jusqu'à la désignation des membres des nouveaux conseils d'administration.

Le projet de loi contribue à reconnaître l'expertise professionnelle des enseignantes et enseignants ainsi qu'à accroître la participation des parents aux différentes instances.

Madame Soucy invite donc les parents, les enseignants, les membres des directions et les citoyens de la région à s'impliquer au sein des conseils d'établissements et du nouveau conseil d'administration du centre de service scolaire de Saint-Hyacinthe qui sera en place dès mai 2020.

Communiqué de presse

Citation :

«Je suis reconnaissante du travail qui a été fait par le passé, mais j’entrevois l’avenir avec beaucoup d’optimisme pour le réseau scolaire de la région. C’est une opportunité de repartir sur des bases solides, en offrant des services de proximité aux élèves. Les jeunes, les parents et la communauté entière ont désormais tous leur mot à dire pour la réussite scolaire. J’offre mon entière collaboration aux nouveaux centres de service scolaire de Saint-Hyacinthe pour assurer une mise en place réussie.»

Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et vice-présidente de l’Assemblée nationale

– 30 –

Source, renseignements et demande d’entrevue

Frédéric Marcoux

Bureau de circonscription de la députée de Saint-Hyacinthe, Chantal Soucy

Courriel : frederic.marcoux@assnat.qc.ca

Tel : 579-489-4551